

Procès-verbal Assemblée Générale

Association « Pole Gare Saint Rémy »
Adresse : 48 avenue Guy de Coubertin
Tél : 06 32 15 26 04

Le 14 juin 2017, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, les membres de l'association « Collectif pole gare Saint-Rémy » se sont réunis au 1 rue Ditte en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. François LEBBÉ, président de l'association.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Yohann PÉTILLON.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Faire un point sur l'avancement des démarches entreprises
2. Présenter les Statuts de l'Association et ses objectifs
3. Recueillir les premières adhésions
4. Recueillir les candidatures pour le Conseil d'Administration et procéder à son élection.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :
Cf présentation en PJ

A l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Désignation des mandats de membres du Conseil d'Administration :

l'Assemblée désigne :

Mme Dominique DUCOUT

Mme Brigitte TOUBLANT

M. Yohann PETILLON

M. Jean-Pierre ROMEUF

Le Petit Chevincourt, personne morale représentée par Pascale Willaume

Saint-Rémy Environnement (SRE), personne morale représentée par V. Guilmard

M. François LEBBE

Le comité des usagers du RER B (COURB), personne morale représentée par Marie-Hélène Wittersheim

Vive les hauts de Saint Rémy (VHSR), personne morale représentée par Marie-Hélène Wittersheim, par procuration de Martine Michel

Mme Catherine Giobellina

Ensemble pour un autre Cœur de ville (EPAC), personne morale représentée par Daniel Calinaud

Les Riverains RER B Saint Rémy, personne morale représentée par Marie-Louise Cariou.

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


JP FL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint-Rémy-lès Chevreuse, le 17/06/2017

Le Président de séance

François LEBBE


Le Secrétaire de séance

Johann PETILLON
